REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mai 2018**

Compte rendu affiché le **09 mai 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **27 avril 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Stéphane BERTIN à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés : **Kaoutar DAHOUM**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

18.05.0910
Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 09 MAI 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2224-5 du CGCT relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en Conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'Assemblée délibérante le rapport du service public d'élimination des déchets ;

Considérant la note de présentation annexée à la présente délibération ;

Entendu le rapport par Matthieu FISCHER, adjoint délégué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ donne acte de la communication sur le rapport annuel 2016 concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY